



RSCC SECTION BEBES NAGEURS

2022-2023

DOSSIER D'INSCRIPTION

Les cours débutent à partir du samedi 17 septembre 2022

RSCC SECTION BEBES NAGEURS
119 RUE DE VERDUN
94500 CHAMPIGNY
Tel + Fax bureau 0149837205
E-mail : rscsectionbbn@gmail.com
Site : www.rscbebesnageurs.fr

RSCC SIEGE
9 avenue la Fontaine
94500 CHAMPIGNY
Tel 0148855993

Le RSCC est un club omnisport qui regroupe 29 sections sportives dont la section bébés nageurs

La mairie met à disposition de la section bébés nageurs le centre nautique Auguste Delaune pour nous permettre d'accueillir un peu plus de 550 enfants âgés de 4 mois et demi environ à 6 ans, ainsi que les enfants porteurs de handicap.

La section est gérée par un bureau composé de parents bénévoles, il est soutenu par d'autres parents bénévoles qui forment le collectif d'animation. Ce collectif aide à l'organisation de la fête de Noël et la fête de fin de saison au mois de juin.

Notre équipe pédagogique est composée de BEESAN, professeurs d'EPS et de BNSSA formés par la fédération des Activités Aquatiques d'Eveil et Loisir.

Elle encadre les deux tranches d'âges accueillies par nos activités

La première de 4 mois et demi à 3 ans, l'enfant va prendre contact avec le milieu aquatique par le biais du triangle enfant-eau-parents, tout ceci axé sur le plaisir.

Il va découvrir de nouvelles sensations avec maman et papa par le contact, l'écoute, le toucher et la vue. Une relation particulière va se créer entre l'enfant et ses parents dans ce milieu naturel. Il va, ensuite, faire son expérience avec l'aide de l'adulte à travers des situations qui vont provoquer des pertes d'équilibre, des immersions et des déplacements, tout en jouant dans un aménagement du milieu avec du matériel adapté.

Il va apprendre à s'immerger et à se déplacer dans ce milieu aquatique avec des moments de calme qui permettront à maman et papa d'avoir quelques câlins !

La seconde tranche d'âge de 3 ans à 6 ans est divisée en trois groupes 3, 4 et 5 ans, a pour objectif l'autonomie complète et un début d'apprentissage technique. Pour y parvenir, les éducateurs agissent avec la complicité des parents qui sont des partenaires actifs. Tout le monde évoluera en moyenne et grande profondeur sur des parcours ou des ateliers.

Les enfants en groupe, sous l'animation de l'équipe pédagogique, vont découvrir de nouvelles sensations par l'aventure de jeux plus structurés et de plus en plus difficiles, toujours avec maman et papa.

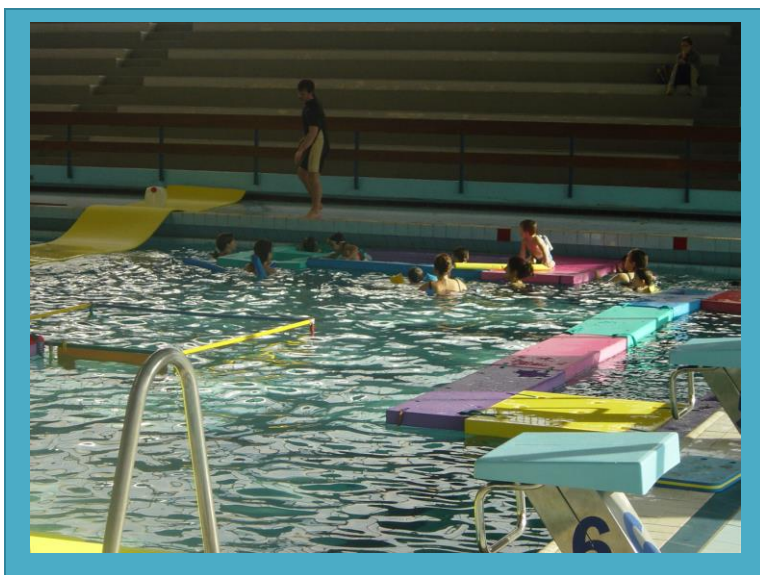
La première étape : familiarisation complète et recherche d'autonomie.

Deuxième étape : l'autonomie (se déplacer, sauter, explorer les fonds....). On observera pour chacun d'entre eux une motricité aquatique personnelle qui aura des qualités d'efficacité, d'économie, d'harmonie ; ce qui permettra à l'enfant d'agir longtemps et sans fatigue puisque le geste choisi sera adapté à son corps.

Troisième étape : entre 5 et 6 ans, apprendre les différents types de déplacement, finir l'autonomie de l'enfant (savoir se mouvoir sans matériel et sans l'adulte) et pour certains enfants, suivant leurs capacités, commencer l'apprentissage technique.

Une équipe d'animateurs sera présente au cours des séances afin de vous aider à vivre l'activité le plus sereinement possible et de permettre à votre enfant de s'épanouir. Celle-ci vous expliquera le projet pédagogique à travers des supports (jeux, immersion, matériel...) adaptés à votre enfant. Parents, vous êtes les partenaires actifs dans la réussite de l'activité.

Venez nombreux, participer à notre activité familiale où vous découvrirez une relation privilégiée avec votre enfant dans l'eau.



HORAIRES DES COURS : UN CRENEAU PAR SEMAINE

1 : Enfants de 4 mois et demi à 3 ans

LUNDI	MERCREDI	SAMEDI
11H30-12H00	11H30-12H00	8H45-9H15
12H00-12H30	12H00-12H30	9H15-9H45
		9H45-10H15
		COUPURE
		10H45-11H15
		11H15-11H45
		COUPURE
		12H15-12H45
		12H45-13H15
		13H15-13H45

**Les cours débuteront
le samedi 17 septembre
2022**

2 : Enfants de 3 ans à 5 ans

MERCREDI :	3 ans :	4 ans :	5 ans :
	11h30-12h00	12h00 - 12h35	12h35 - 13h15

SAMEDI :	3 ans :	4 ans :	5 ans :
	12h00-12h40	12h40 - 13h20	13h20 - 14h00

Pour le samedi : les 2 premières séances seront consacrées à des tests aux horaires ci-dessus. Les groupes et les horaires définitifs seront communiqués par les moniteurs à l'issue de ces tests.

Les cours se poursuivent pendant les petites vacances sauf période de Noël où depuis 3 ans la municipalité à lancer un plan de rénovation (fermeture entre 3 à 4 semaines), jours fériés et fermetures de la piscine pour raisons techniques.

Les informations vous seront communiquées sur le site de la section ou par affichage en temps voulu.

COTISATION

	Adhésion Par enfant	Licence Par enfant	Adhésion RSCC	Total	Total famille
Famille campinoise					
Famille 1 enfant campinois	161 €	20 €	5 €	186 €	186 €
Famille 2 enfants campinois (par enfant)	118 €	20 €	5 €	143 €	286 €
3 ^{ème} enfant campinois	58 €	20 €	5 €	83 €	369 €
Famille non - campinoise					
Famille 1 enfant non-campinois	161 €	20 €	15 €	196 €	196 €
Famille 2 enfants non-campinois (par enfant)	118 €	20 €	15 €	153 €	306 €
3 ^{ème} enfant non-campinois	58 €	20 €	15 €	93 €	399 €

Règlement : par chèque libellé à l'ordre du RSCC section bébés nageurs, en espèces ou chèques vacances-coupons sports libellés au nom et adresse du bénéficiaire (obligatoire). Pas de carte de paiement

Il vous est rappelé qu'aucune cotisation ne sera remboursée, pour cause d'absences, de fermetures exceptionnelles ou toutes autres raisons en cours d'année.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Feuille d'adhésion, justificatif de domicile, certificat médical de l'enfant,
une photo d'identité par adulte et paiement de la cotisation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Règlement intérieur de la section

Toute personne qui adhère à la section bébés nageurs est en premier adhérent au RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY.

Chaque enfant est adhérent à la section si le dossier est complet (dossier, certificat médical obligatoire, cotisation et photo d'identité des parents) afin d'obtenir la carte d'adhésion. Donc ne peuvent bénéficier de la multi-activité que les enfants étant à jour de la cotisation.

L'établissement appartenant à la municipalité, nous devons respecter son règlement intérieur et nous conformer aux consignes du personnel d'accueil.

Chaque famille a une carte d'entrée personnalisée donnée par la section au moment de l'inscription. Il est obligatoire de la présenter à chaque fois à l'accueil de la piscine.

La cotisation donne le droit à l'entrée pour deux adultes plus un enfant (ou suivant le nombre d'enfants inscrits). Un grand frère ou une grande sœur mineur ne peut remplacer un adulte pour une entrée aux séances de l'activité. Toute personne supplémentaire doit être à jour de son entrée.

Un parent est obligatoirement dans l'eau avec son enfant.

Les grands frères et sœurs ne peuvent participer aux séances.

Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tout le monde.

Slip de bain obligatoire (pas de short même de bain !!!).

Pour des raisons d'hygiène, les sacs sont interdits au bord des bassins.

Interdiction d'amener du verre dans la piscine (exemples : biberons, petits pots.....) .

Les personnes habillées ne sont pas acceptées au bord des bassins.

Obligation de se déchausser et de se rechausser au niveau de la ligne verte dans les couloirs des vestiaires.

La douche et le savonnage sont obligatoires.

Conseil : prévoir une pièce d' 1 d'euro ou 1 jeton correspondant pour les consignes des vestiaires.